



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Dix-neuvième session

11-15 septembre 2023

## THÈMES MONDIAUX ET COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET ORGANES INTERNATIONAUX

### Résumé

Le présent document fournit un aperçu de la mobilisation de la FAO s'agissant de plusieurs thèmes mondiaux inscrits dans le Cadre stratégique pour 2022-2031 de l'Organisation et le Programme 2030 pour le développement durable (le Programme 2030). Il fournit également des informations sur la collaboration de la FAO avec d'autres organisations, organismes et entités internationaux.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Prendre acte des efforts déployés dans les domaines d'action mondiaux afin de concrétiser le Programme 2030 et de mettre en œuvre le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.
- Prendre note des progrès accomplis en matière de collaboration avec d'autres organisations et organes internationaux.
- Donner des orientations sur d'autres domaines de travail où la FAO et d'autres organisations et organes internationaux compétents sont à l'œuvre.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Audun Lem, Directeur adjoint  
Courriel: [audun.lem@fao.org](mailto:audun.lem@fao.org)

## INTRODUCTION

1. Le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031<sup>1</sup>, qui a été élaboré en suivant un processus inclusif et transparent, vise à contribuer à la réalisation du Programme 2030 en facilitant la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui améliorent la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, sans laisser personne de côté.

2. À cet égard, la FAO continue à mettre en œuvre des approches intégrées dans la pêche et l'aquaculture en ce qui concerne les échanges commerciaux, la gestion des ressources, la gestion du littoral, l'aquaculture, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition, les chaînes de valeur et les systèmes alimentaires. Ces activités sont particulièrement en phase avec les objectifs du Programme 2030 et les 17 objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 (vie aquatique), mais aussi l'ODD 2 (élimination de la faim), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (réduction des inégalités), l'ODD 12 (consommation et production responsables) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

3. Dans un contexte mondial d'interdépendance, la FAO collabore avec d'autres organisations internationales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer parti des avantages comparatifs, de créer des synergies et de réduire le doublonnage d'activités, y compris en ce qui concerne les mesures conjointes de renforcement des capacités et d'établissement de normes.

## THÈMES MONDIAUX

### *Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires*

4. Le Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a eu lieu en juillet 2023 au siège de la FAO. Cette réunion a été organisée par le Gouvernement de l'Italie et le Secrétaire général de l'ONU, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de l'ensemble du système des Nations Unies. Elle avait pour objet d'évaluer la suite donnée aux décisions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ainsi que ses contributions au Programme 2030.

5. La Division des pêches et de l'aquaculture (NFI) a organisé une manifestation spéciale intitulée «Transformation bleue – perfectionner les systèmes alimentaires aquatiques pour l'humanité, la planète et la prospérité» afin de mettre en lumière les mesures audacieuses et les initiatives innovantes visant à encourager les partenariats porteurs de transformation et les solutions concrètes dans le secteur des produits alimentaires aquatiques. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec la Coalition pour les aliments d'origine aquatique et les «aliments bleus», le Réseau mondial d'action pour une alimentation durable tirée des océans et des eaux continentales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les «champions» de haut niveau pour l'action climatique dans les océans et les zones côtières et le Programme de recherche du CGIAR sur les systèmes agroalimentaires halieutiques (FISH).

### *Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*

6. Le Fonds pour l'environnement mondial est un partenaire financier important de la FAO depuis 2002. Il soutient des programmes mondiaux de la Division des pêches et de l'aquaculture, tels que le programme *Common Oceans*<sup>2</sup> et l'Initiative Pêches côtières<sup>3</sup>, qui contribuent tous deux grandement à la réalisation de l'objectif de renforcement des chaînes de valeur, des échanges commerciaux et des investissements dans le secteur de la pêche.

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/strategic-framework/fr>.

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/in-action/commonoceans/en/> (en anglais).

<sup>3</sup> <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/9060> (en anglais).

7. La FAO a élargi son portefeuille de projets financés par le FEM et est actuellement le troisième plus important organisme participant à la septième reconstitution du FEM de par le volume de son portefeuille. La septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial («FEM-7») soutient la mise au point de nouveaux programmes d'impact (systèmes alimentaires, exploitation et restauration des sols, gestion durable des forêts et villes durables) destinés à s'attaquer aux causes de la dégradation de l'environnement. Le FEM est actuellement le deuxième plus important donateur de la FAO, ce qui montre que le Cadre stratégique de l'Organisation cadre avec les priorités stratégiques du mécanisme de financement.

#### *Objectifs de développement durable (ODD)*

8. Le Programme 2030 et les 17 ODD continuent à influencer sur les stratégies des pays, des organisations internationales et de la société civile. Ils établissent un cadre stratégique visant à éradiquer toutes les formes de pauvreté, à faire reculer les inégalités et à lutter contre le changement climatique. La FAO agit à titre d'institution garante de 21 indicateurs relatifs aux ODD. Elle est directement responsable de quatre indicateurs relevant de l'ODD 14, notamment de la mise au point de normes internationales, de l'élaboration de recommandations concernant les méthodes à suivre et de la compilation et de la vérification de données nationales.

9. Le suivi de l'indicateur 14.4.1, qui mesure la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, est complexe et l'établissement de rapports nationaux est souvent restreint ou limité en raison de l'insuffisance des moyens. La FAO continue à mettre au point des méthodes qui permettent d'évaluer la situation des stocks lorsque les données sont limitées et de communiquer des données nationales relatives aux indicateurs. Plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités ont été déployées, notamment un cours en ligne multilingue et un outil en ligne de suivi des stocks de la FAO, qui permet de tester différentes méthodes pour lesquelles il existe peu de données.

10. L'indicateur 14.7.1, qui permet de suivre la contribution économique des ressources marines aux économies nationales, affiche la valeur de la pêche durable en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Il favorise une répartition plus équitable des ressources au profit du secteur halieutique en montrant l'importance que revêtent les pêches dans l'économie nationale.

11. L'indicateur 14.6.1 est basé sur les réponses que les membres donnent au questionnaire bisannuel sur le suivi de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et d'instruments internationaux connexes. Il permet d'évaluer leur degré de mise en œuvre dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

12. Les progrès accomplis au titre de l'indicateur 14.b.1 sont évalués deux fois par an au moyen du questionnaire sur le Code de conduite pour une pêche responsable, qui comprend trois questions sur les efforts déployés par les membres en vue de promouvoir et de favoriser les droits d'accès des petits pêcheurs. Un cours en ligne qui explique comment faire rapport sur l'ODD 14.b est maintenant disponible en six langues.

#### *Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches*

13. La 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est tenue en mai à Hermosillo (Mexique) en présence de plus de 120 délégués de 36 membres, qui ont examiné les défis et les perspectives dans le secteur de l'aquaculture. Il a été reconnu que l'aquaculture contribuait de façon importante aux systèmes agroalimentaires durables et que les pratiques responsables étaient essentielles pour garantir la croissance économique et le bien-être social.

14. Le Sous-Comité a approuvé le projet de directives volontaires sur l'aquaculture durable rédigé à la demande des membres. Ces directives exposent des orientations distinctes en matière de développement de l'aquaculture qui s'inscrivent dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Il y est expliqué comment le secteur peut contribuer avec le maximum d'efficacité à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et, de manière plus générale, à la réalisation des objectifs de développement durable.

15. Le rapport de la session est publié sous la cote COFI:FT/XIX/2023/Inf.3.

### *Transformation bleue*

16. Le projet de *transformation bleue* porté par la FAO est une initiative concertée dans le cadre de laquelle les organismes, les pays et les communautés dépendantes exploitent les connaissances, les pratiques et les outils nouveaux ou existants pour assurer et maximiser de façon durable la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une alimentation saine et abordable pour tous<sup>4</sup>.

17. À la 172<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO et à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO, les membres ont insisté sur l'importance de la *transformation bleue* dans la mise en place de systèmes alimentaires aquatiques durables, notamment dans la réalisation de ses trois objectifs fondamentaux: 1) parvenir à une intensification et à un développement de l'aquaculture en vue de répondre à la hausse de la demande mondiale d'aliments d'origine aquatique; 2) gérer de manière efficace l'ensemble des pêcheries afin d'avoir des stocks en bonne santé et des moyens de subsistance 'existence équitables; 3) améliorer les chaînes de valeur pour veiller à la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques<sup>5</sup>.

## **COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX**

### *Codex Alimentarius, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)*

18. La FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) poursuivent leur collaboration en ce qui concerne la communication d'avis scientifiques au Codex Alimentarius. Cette collaboration est détaillée dans le document portant la cote COFI:FT/XIX/2023/4.

19. La FAO contribue, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE), à l'élaboration et à l'application de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole<sup>6</sup> et soutient la stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'OMSA a aidé la FAO à organiser de nombreuses manifestations en ligne, notamment une concertation des vétérinaires spécialistes du poisson (juin 2021), la Conférence mondiale sur l'aquaculture (septembre 2021) et des webinaires sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur aquacole.

20. Au sein de la nouvelle Plateforme de partenariat pour l'action contre la résistance aux antimicrobiens, qui a été inaugurée en novembre 2022, la FAO, le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS et l'OMSA travaillent en étroite collaboration afin de faire mieux connaître la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour l'humanité, les animaux, les plantes, les écosystèmes et les moyens de subsistance.

### *Organisation internationale du Travail (OIT)*

21. La FAO et l'OIT coopèrent de manière régulière et constructive, leurs représentants participant à de nombreuses réunions et concertations en y apportant des contributions et des données techniques à l'appui de l'élaboration de documents techniques, de directives et de projets. Les deux organisations poursuivent leur collaboration dans le cadre du travail décent dans le secteur de la pêche, conformément aux engagements internationaux y relatifs qu'ils ont contractés, tels que l'ODD 8, les Directives sur la pêche artisanale et d'autres<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/documents/card/en?details=cc0459en> (en anglais).

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/3/nm116fr/nm116fr.pdf>.

<sup>6</sup> <https://doi.org/10.4060/cb0582en> (en anglais).

<sup>7</sup> <https://www.woah.org/fr/document/strategie-de-loie-pour-la-sante-des-animaux-aquatiques-2021-2025/>.

<sup>8</sup> <https://www.fao.org/3/cb9931fr/cb9931fr.pdf>.

22. La FAO continue à œuvrer à l'intégration du programme de l'OIT pour un travail décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture au moyen de la production de connaissances, d'actions de sensibilisation au sein d'instances régionales et mondiales et de la fourniture d'un appui aux politiques nationales visant à mettre en place des normes élémentaires relatives au travail, à assurer la sécurité et la santé au travail, ainsi qu'à faciliter l'accès à la protection sociale des pêcheurs et des travailleurs de la pêche.

23. La FAO et l'OIT collaborent également ensemble à la révision prochaine de la Classification internationale type des professions en ce qui concerne les codes pertinents des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et à la mise à jour à venir de leur guide commun sur la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

24. De plus, le Comité des pêches de la FAO a demandé instamment à ses membres, aux organes régionaux des pêches et à d'autres organisations internationales de mettre en commun des informations et des données d'expérience sur ces questions et a demandé à l'Organisation d'accroître l'appui qu'elle fournit aux pays en développement concernant les questions de sécurité dans le secteur de la pêche et d'assurer un rôle de chef de file dans la création d'une base de données mondiale sur la sécurité des pêcheurs, les accidents et la mortalité<sup>9</sup>.

#### *Organisation maritime internationale (OMI)*

25. En octobre 2000, les secrétariats de l'OMI et de la FAO ont mis sur pied le Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes<sup>10</sup>, pour répondre à la demande formulée par le Comité des pêches à sa 23<sup>e</sup> session. Depuis sa création, le Groupe de travail mixte s'est réuni quatre fois. Ses débats ont principalement porté sur les questions présentant un intérêt commun pour les deux organisations dans le secteur de la pêche, notamment la pêche INDNR, la sécurité en mer, la main-d'œuvre et les conditions de travail, et la pollution de l'environnement marin. Une cinquième réunion du Groupe de travail mixte est prévue à la fin 2023.

26. La FAO élabore, en collaboration avec l'OMI et l'OIT, une étude mondiale sur l'intégration des mesures du ressort de l'État du port dans le cadre plus large du contrôle incombant à celui-ci afin d'aider les pays à recenser les mécanismes, les procédures et les outils visant à s'assurer que la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée complète et facilite la mise en œuvre de l'Accord du Cap de l'OMI et de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche, et vice versa. L'élaboration de cette étude fait suite à la recommandation que le Groupe de travail mixte a formulée à sa dernière session visant à encourager les organisations à promouvoir et faciliter la mise au point de méthodes visant à renforcer la coordination et le partage de l'information en ce qui concerne les procédures nationales d'inspection et de contrôle, y compris au moyen d'une assistance technique aux pays en développement. De plus, en collaboration avec l'OMI et l'OIT, la FAO dispensera une formation sur la mise en œuvre coordonnée d'instruments internationaux portant sur la pêche, le travail et la sécurité. Les participants pourront acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et sur d'autres instruments internationaux relatifs à la pêche. La formation sera dispensée au dernier trimestre 2023.

#### *Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)*

27. La FAO collabore régulièrement avec l'OCDE dans le cadre de nombreuses activités présentant un intérêt pour les deux organisations, notamment l'élaboration des *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO*, de statistiques halieutiques et aquacoles et de la base de données sur l'estimation du soutien à la pêche<sup>11</sup>. Le rapport annuel sur les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* examine l'offre et la demande à moyen terme de certains produits agricoles. Depuis 2011, cette publication

<sup>9</sup> <https://doi.org/10.4060/cc3652fr>.

<sup>10</sup> <https://www.fao.org/iuu-fishing/tools-and-initiatives/joint-working-group-on-iuu-fishing/fr/>.

<sup>11</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/examen-de-l-ocde-des-pecheries-2022\\_c3580dc9-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/examen-de-l-ocde-des-pecheries-2022_c3580dc9-fr).

comprend un chapitre consacré aux produits halieutiques, qui fait état des principaux résultats d'un modèle élaboré conjointement par la FAO et l'OCDE. L'édition 2023 publiée en juin porte sur les perspectives relatives à la période 2023-2032<sup>12</sup>.

28. La FAO et l'OCDE ont beaucoup collaboré pour rationaliser la collecte de statistiques sur la pêche et l'aquaculture, dans le but de réduire la charge de travail que représente la communication de données et de mieux harmoniser les statistiques diffusées. Dans environ 47 pays, le nombre de pêcheurs, d'aquaculteurs et de transformateurs des produits de la pêche est calculé en rassemblant des données recueillies conjointement sur l'emploi dans le secteur. L'OCDE, qui reçoit directement de la FAO des statistiques sur la production aquacole, la pêche de capture continentale et le commerce de produits aquatiques, a arrêté de recueillir indépendamment ces données afin d'éviter les doublons.

#### *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*

29. La FAO poursuit son partenariat avec la CNUCED sur les questions liées aux échanges commerciaux de produits halieutiques et aquacoles, et la *transformation bleue* que porte la FAO concourt à l'élargissement des efforts qui sont déployés en ce sens en incluant d'autres sous-secteurs. La FAO, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collaborent également dans le cadre du plan d'action conjoint interinstitutions visant à concrétiser les cibles liées aux échanges commerciaux de l'ODD 14 (cibles 14.4, 14.6, 14.7 et 14.b) et améliorent les politiques commerciales et liées au commerce qui garantissent la sécurité alimentaire et préservent de manière durable les océans, les ressources biologiques et marines et les moyens de subsistance<sup>13</sup>.

30. En avril 2022, la FAO et la CNUCED ont co-organisé le 4<sup>e</sup> Forum sur les océans consacré aux aspects liés au commerce de l'ODD 14<sup>14</sup>. Les thèmes abordés ont été le secteur des macroalgues, la réforme des subventions à la pêche, les mesures non tarifaires, la viabilité à long terme sous l'angle social, la décarbonation des chaînes logistiques maritimes, les déchets plastiques et les autres déchets marins.

#### *Division de la statistique des Nations Unies*

31. La collaboration continue de la FAO et de la Division de la statistique des Nations Unies a été encore renforcée, avec notamment la mutualisation de statistiques commerciales et la révision de la Classification centrale de produits. La FAO a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la dernière révision (version 2.1) de la Classification centrale de produits et a présenté une nouvelle proposition qui est examinée dans le cadre du cycle en cours de révision afin de mieux ventiler la classification des produits aquatiques.

#### *Organisation mondiale des douanes (OMD)*

32. La FAO travaille avec l'OMD en vue d'améliorer la qualité et la couverture du commerce des produits aquatiques grâce à une meilleure définition des caractéristiques des espèces et des types de produits dans le Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH). Ce partenariat vise principalement à répondre aux demandes techniques présentées par le secrétariat de l'OMD et à éviter la suppression de codes de produits aquatiques dont la valeur commerciale est inférieure à 50 millions d'USD par sous-chapitre.

33. La FAO et l'OMD ont élaboré la deuxième édition de la publication du manuel GLOBEFISH sur les codes SH pour les produits aquatiques<sup>15</sup>. La première édition a été révisée, actualisée et étoffée, et comprend la nomenclature 2022. La nouvelle édition comprend également des photographies des espèces de plus grande importance commerciale, des informations pertinentes et des caractéristiques propres à certaines espèces.

<sup>12</sup> <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc3020en> (en anglais).

<sup>13</sup> <https://unctad.org/project/inter-agency-joint-plan-action-achieving-trade-related-targets-sdg-14> (en anglais).

<sup>14</sup> <https://unctad.org/meeting/4th-oceans-forum-trade-related-aspects-sustainable-development-goal-14> (en anglais).

<sup>15</sup> <https://www.fao.org/3/cc6347en/cc6347en.pdf>



### *Organisation mondiale du commerce (OMC)*

34. L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche<sup>16</sup>, qui a été récemment adopté, en juin 2022, à la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Genève, établit une nouvelle norme relative à la viabilité des ressources halieutiques et définit le rôle que la FAO a à jouer dans le contexte international. La FAO collabore avec l'OMC afin d'aider les membres de cette Organisation à mettre en œuvre l'Accord conformément à leur mandat et selon les demandes des membres, notamment celles qui sont liées aux trois principales catégories de subventions à bannir: celles qui contribuent à la pêche de stocks surexploités, celles qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée ou non réglementée (pêche INDNR) et celles qui sont associées à des activités de pêche dans des zones non réglementées ne relevant pas d'une juridiction nationale. La FAO et l'OMC cherchent actuellement à établir quelles seraient les meilleures manières d'aider les pays à mettre en œuvre, à adopter et à respecter les nouvelles règles.

35. Comme elle l'a fait lors des précédentes phases, la FAO continuera à aider l'OMC dans le cadre des négociations sur les subventions à la pêche qui s'inscrivent dans le mandat de cette Organisation, notamment en ce qui concerne la surcapacité de pêche, la surpêche et le traitement spécial et différencié à ménager pour les pays en développement.

### *Pacte mondial des Nations Unies*

36. La FAO collabore régulièrement avec la coalition chargée de la gestion des océans dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun. Sa contribution se concrétise notamment par l'élaboration d'un recueil de pratiques optimales, de défis communs, de solutions et de données d'expérience dans le secteur des produits alimentaires aquatiques qui peuvent être exploités par les entreprises pour définir un objectif de réduction d'émissions fondé sur des données scientifiques<sup>17</sup>. La FAO et le Pacte mondial des Nations Unies ont également travaillé en partenariat dans le cadre plusieurs manifestations organisées en marge de grandes conférences mondiales sur les systèmes alimentaires aquatiques.

### *Réseau FISHINFO<sup>18</sup>*

37. Le réseau FISHINFO, qui bénéficie de l'appui de l'équipe du projet GLOBEFISH de la FAO<sup>19</sup>, est la principale source d'informations en accès libre sur les marchés et le commerce. Il publie régulièrement des rapports analytiques sur tous les maillons de la chaîne de valeur des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et fournit une assistance technique, notamment aux organismes publics, aux entités privées et au milieu universitaire. Les six sous-réseaux régionaux du réseau mondial FISHINFO – EUROFISH<sup>20</sup>, INFOFISH<sup>21</sup>, INFOPÊCHE<sup>22</sup>, INFOPECA<sup>23</sup>, INFOSAMAK<sup>24</sup> et INFOYU – couvrent plus de 85 pays<sup>25</sup>.

38. Les unités du réseau FISHINFO fournissent un grand nombre de produits d'information et une assistance au niveau régional, qui est souvent associée à celle de l'équipe du projet GLOBEFISH de la FAO. Elles communiquent des informations, font la promotion de manifestations et de débats, encouragent le partage d'informations sur les innovations technologiques, les caractéristiques des produits, les méthodes de transformation, les normes de qualité et les exigences des marchés. Elles effectuent des analyses économiques et accompagnent le développement des marchés et l'intégration des chaînes de valeur au niveau régional dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et elles offrent des services de conseil dans différents domaines liés aux activités après capture et à la durabilité.

<sup>16</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/33.pdf&Open=True>.

<sup>17</sup> <https://unglobalcompact.org/library/6050> (en anglais).

<sup>18</sup> <https://www.fao.org/in-action/globefish/background/fishinfonetwork/fr/>.

<sup>19</sup> [www.globefish.org](http://www.globefish.org) (en anglais).

<sup>20</sup> <https://eurofish.dk/> (en anglais).

<sup>21</sup> <http://infofish.org/v4/> (en anglais).

<sup>22</sup> <https://www.infopeche.co/>.

<sup>23</sup> <https://www.infopeca.org/> (en espagnol).

<sup>24</sup> <https://www.infosamak.org/french/>.

<sup>25</sup> <https://www.fao.org/3/nb253fr/nb253fr.pdf>.